

ITALIE – Contaminations de semences

Par Inf'OGM

Publié le 08/08/2002

Suite à la découverte par l'Agence italienne des semences d'une contamination par des OGM de lots de semences conventionnelles, le tribunal de Turin a décidé de contrôler dix entreprises semencières. En Italie, la loi impose un seuil de zéro pour les contaminations pour les semences. Edoardo Ferri, responsable de Monsanto Agricoltura Italia, affirme ne commercialiser que des semences de maïs conventionnelles en Italie, mais reconnaît qu'une contamination accidentelle ne peut être évitée : « la pureté absolue est impossible dans l'industrie des semences », a-t-il déclaré à Reuters. Pour lui, 0,1% est un « zéro technique ». De même, Leonardo Vingiani, directeur d'Assobiotech, estime que la présence d'OGM dans les semences est inévitable. Le syndicat agricole Confagricoltura s'inquiète, pour sa part, quant à la possibilité que des semences contaminées puissent avoir été semées. Il réclame donc des garanties claires quant à la conformité des semences achetées.

Adresse de cet article : https://infogm.org/article_journal/italie-contaminations-de-semences/